



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ

LPO DELEGATION TERRITORIALE AQUITAINE

433 CHEMIN DE LEYSOTTE

33140 VILLENAVE D'ORNON

CHÂTEAU GRAND-PUY DUCASSE

CA GRANDS CRUS

9 RUE SICARD

33000 BORDEAUX

## NOTE D'ACCOMPAGNEMENT

### OBJET:

ACCOMPAGNEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION DE SITES DE REPRODUCTION  
D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES ET SUIVI DE LA  
POPULATION D'HIRONDELLES DU CHÂTEAU GRAND-PUY  
DUCASSE

Ref : 0131052021/AL

Contact LPO : Magali Contrasty, Responsable du service nature de proximité  
magali.contrasty@lpo.fr; 06.95.26.95.12

Pour CA Grands Crus : Amanda JOSEPH, Responsable coordination & QHSE  
amanda.joseph@cagrandscrus.fr; 05 56 59 65 99

CP

## CONTEXTE

Le CA Grands Crus a sollicité la LPO lors de la rénovation du Château Grand-Puy Ducasse, quant à la présence de nids d'Hirondelle de fenêtre, *Delichon urbicum*, sur la façade du château.

La rénovation prévoyant de refaire la charpente sous laquelle se trouvent les nids, ceux-ci vont être impactés et il sera nécessaire de faire une demande de dérogation auprès de la DREAL pour la destruction de ce site de reproduction d'espèces animales protégées.

## ETAT DES LIEUX

### L'espèce concernée :

L'hirondelle de fenêtre, *Delichon urbicum*, est un oiseau migrateur de petite taille (30 cm d'envergure environ) au ventre blanc et dos noir métallisé. Elle se différencie de l'hirondelle rustique par sa gorge blanche et une queue plus courte. Suite à une période hivernale passée en Afrique Sub-Saharienne, sa présence en France se borne entre avril et octobre. Cette saison leur permet de se reproduire et d'élever leurs poussins. Pour cela, ces véritables bâtisseuses vont ériger un nid constitué de boue et de brins d'herbe. Cela va monopoliser jusqu'à 10 jours de travail, et 3 autres pour la restauration. La préservation des nids existants est donc essentielle au maintien des populations.

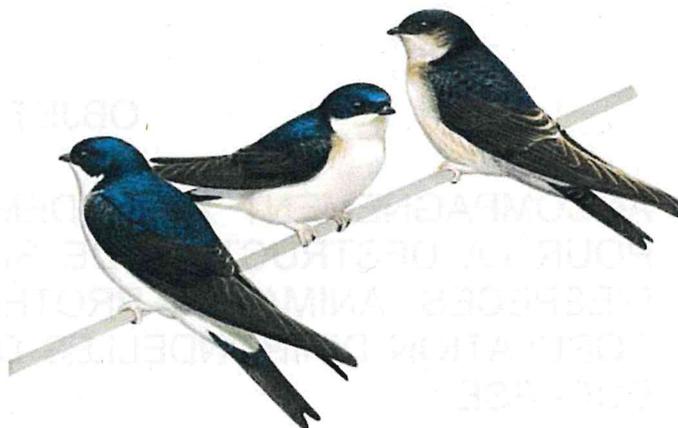


Figure n°1 : Hirondelles de fenêtre ©F.Desbordes

La forme du nid permet, elle aussi la démarcation de l'hirondelle rustique qui pose un bol contre un mur, alors que l'hirondelle de fenêtre plaque son nid contre une avancée de toit, un rebord de fenêtre, une poutre... ne laissant qu'une toute petite ouverture pour circuler.

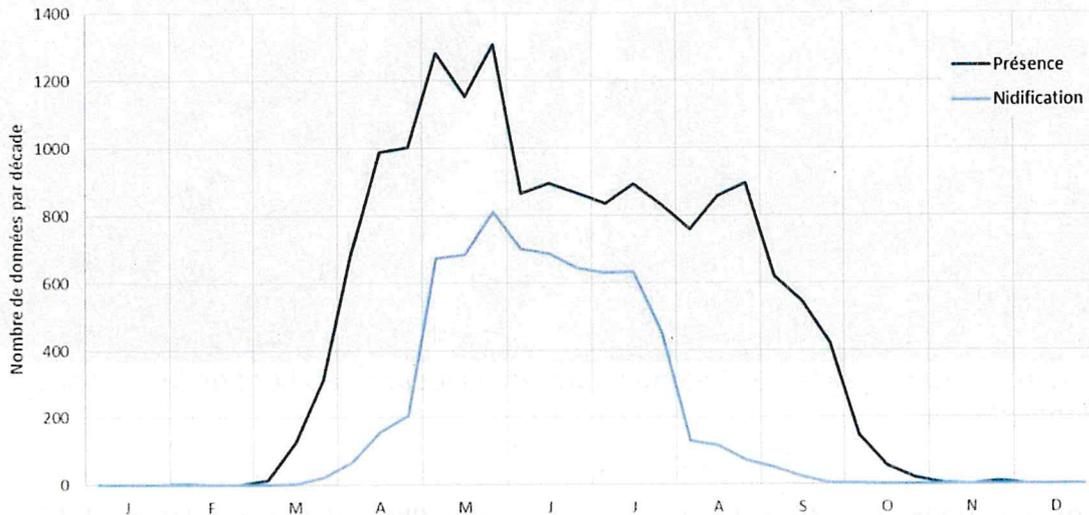


Figure n°2 : Phénologie de présence et de reproduction de l'Hirondelle de fenêtre sur l'année ©LPO Aquitaine

Les données recueillies au moyen des sciences participatives permettent de constater avec précision les dates de migration et de reproduction de cette espèce, autrement dit, les périodes les plus sensibles.

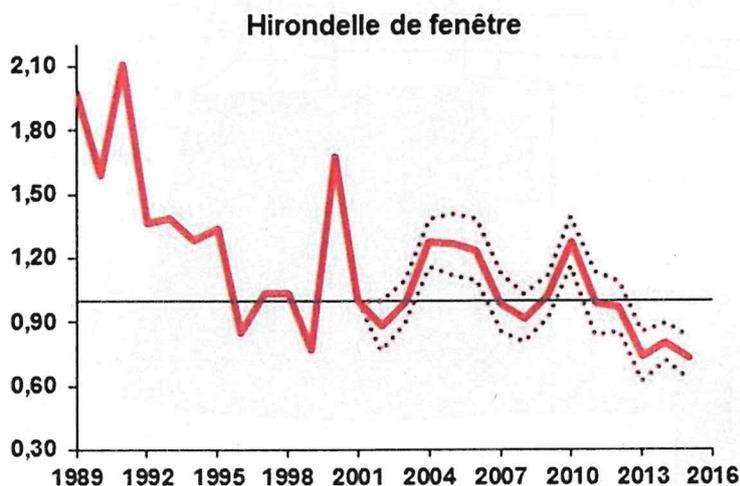


Figure n°3 : Evolution de la population d'hirondelles de fenêtre à partir des données STOC ©MNHN

Le Muséum National d'Histoire Naturelle enregistre un déclin de 33% de cette espèce sur ces 10 dernières années. Cette situation préoccupante est associée à l'usage de pesticide sur la ressource alimentaire des hirondelles et la destruction des nids dont la matière première se fait de plus en plus rare dans nos habitats aseptisés.

### Inventaire et cartographie :

Le Château Grand-Puy Ducasse se situe à Pauillac, une commune rurale avec une majorité de surfaces agricoles (68% de la surface totale). De plus, le château est en bord de fleuve, les hirondelles sont donc à proximité d'une source importante de boue nécessaire à la construction de leurs nids.

or



Figure n°4 : Vue satellite du château Grand-Puy Ducasse au bord de la Garonne ©Google Maps

Le 21 mai 2021, au début des travaux, des nids d'hirondelles ont été repérés. Les travaux ont immédiatement cessé et la LPO contactée. Dès le lendemain, un périmètre de protection ainsi que des mesures conservatoires ont été mis en œuvre.

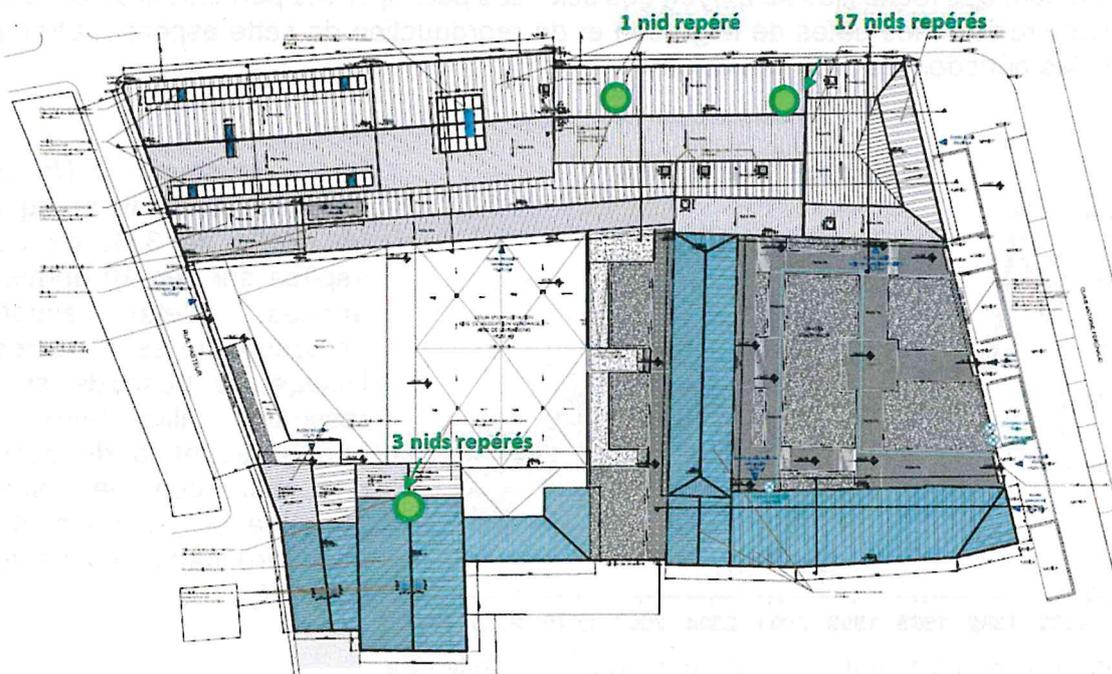


Figure n°5 : Plan du site avec localisation des nids d'hirondelles ©CA Grands Crus

Au total, ce sont 21 nids qui ont été repérés en deux endroits : le bouteiller et la façade du cuvier côté rue Ferdinand Buisson. Des traces d'anciens nids ont également été observées, ce qui laisse supposer que la colonie était, à un moment donné, plus importante qu'aujourd'hui.

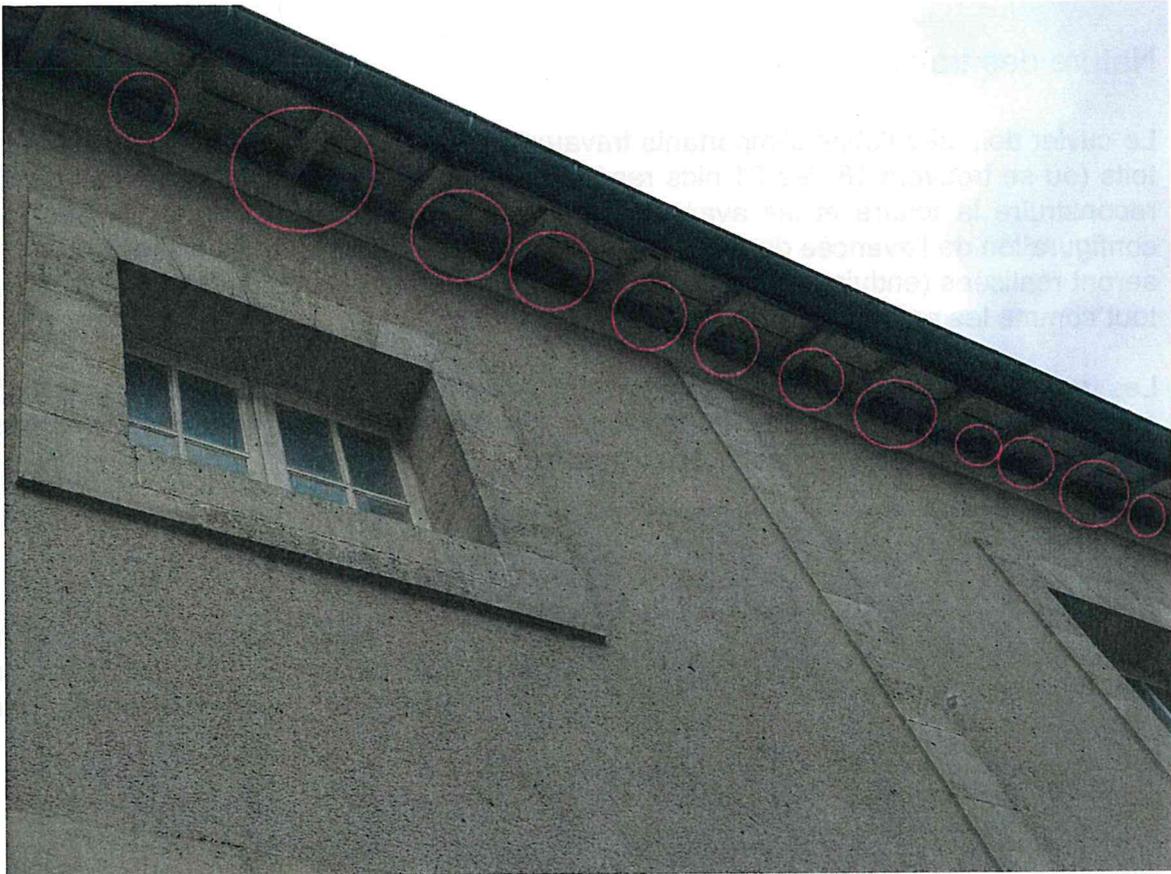


Figure n°6 : Nids d'hirondelles des fenêtres sous la toiture du cuvier (bâtiment B' sur les plans) ©LPO Aquitaine



Figure n°7 : Nid et traces de nids d'hirondelles des fenêtres sous la toiture du bouteiller (bâtiment C sur les plans) © LPO Aquitaine

## Nature des travaux :

Le cuvier doit faire l'objet d'importants travaux : destruction de la toiture et des avant-toits (où se trouvent 18 des 21 nids repérés), puis rehausse du mur pour finalement reconstruire la toiture et les avant-toits qui accueilleront les nichoirs artificiels. La configuration de l'avancée du toit sera inchangée. Ultérieurement, les finitions du mur seront réalisées (enduis, taille de pierre), les menuiseries seront posées puis peintes, tout comme les avant-toits.

Les travaux concernant le bouteiller sont similaires. La toiture, les avant-toits et le mur seront détruits, puis reconstruits. Ici aussi, des finitions et des menuiseries seront apportées puis peintes (à l'instar des avant-toits).



Des nuisances sonores sont à prévoir tout le long des travaux dans la cour adjacente au bouteiller.



Figure n°8 : Cour adjacente au bouteiller durant les travaux © LPO Aquitaine

CR

Le cœur du problème réside dans la durée des travaux. Afin d'éviter de les déranger au maximum, il convient de concentrer les travaux entre octobre et mars, ce qui correspond à la période de migration des hirondelles des fenêtres. A leur retour en avril, elles privilégient la nidification sur un site qu'elles connaissent. Il est donc essentiel que les travaux, repoussés au mois d'octobre 2021, prennent fin au plus tard en mars 2022.

### Cycle de vie des hirondelles :

Période de reproduction  
et de construction de nid

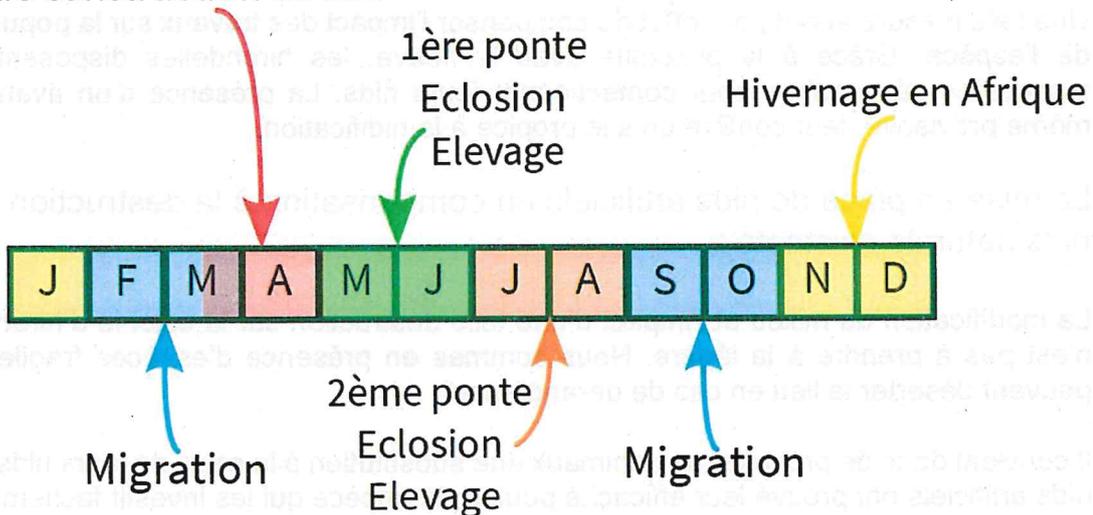


Figure n°9 : Cycle de vie des hirondelles © LPO

Vis-à-vis de la protection de l'espèce, la solution la plus satisfaisante demeure l'achèvement des travaux avant le retour des hirondelles, en mars-avril 2022. Cependant, un tel délai paraît peu réaliste. C'est pourquoi des mesures de compensation sont d'ores et déjà à prévoir.

#### Mesures de compensation :

Les hirondelles de fenêtre sont des espèces protégées par le Code de l'Environnement (article L.411-1 et suivants, arrêté ministériel du 29/10/2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français) et porter atteinte à leurs nids ou couvées est donc interdit.

CA Grands Crus, propriétaire du Château Grand-Puy Ducasse, est donc dans l'obligation de déposer un dossier de demande de dérogation pour la destruction de site de reproduction d'espèces animales protégées (Cerfa n°13 614\*01) auprès de la DREAL Nouvelle Aquitaine.

CR

Vu l'état des lieux édifié tant au niveau de la population d'hirondelles qu'au regard des travaux engagés par la maîtrise d'œuvre, la LPO recommande :

La mise en place d'un avant-toit provisoire sur la façade du cuvier en cas de retard des travaux censés s'achever en mars 2022 :

Le planning des travaux est serré, puisque ceux-ci sont prévus pour s'achever juste avant le retour des hirondelles en mars 2022. En cas de retard, les couples revenus de migration risquent de se retrouver dans l'impossibilité d'établir leurs nids. Dans ce cas, la LPO soutient la proposition de CA Grands Crus d'installer un avant-toit provisoire.

Une telle mesure aurait pour effet de compenser l'impact des travaux sur la population de l'espèce. Grâce à la proximité avec le fleuve, les hirondelles disposent des ressources nécessaires pour confectionner leurs nids. La présence d'un avant-toit, même provisoire, leur confère un site propice à la nidification.

La mise en place de nids artificiels en compensation à la destruction des nids naturels existants :

La modification du milieu et l'impact d'une telle destruction sur la colonie d'hirondelle n'est pas à prendre à la légère. Nous sommes en présence d'espèces fragiles qui peuvent désertier le lieu en cas de dérangement.

Il convient donc de proposer aux animaux une substitution à la perte de leurs nids. Les nids artificiels ont prouvé leur efficacité pour cette espèce qui les investit facilement.

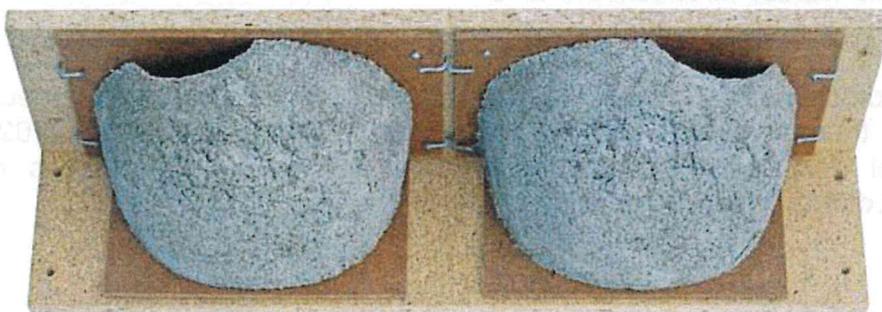


Figure n°10 : Nids artificiels pour hirondelles des fenêtres ©Boutique LPO

Les nids artificiels devront obligatoirement être mis en place avant le 1er mars 2021, date de retour des premières hirondelles, idéalement au même emplacement que les nids précédemment établis.

Notons que les salissures causées par la présence des hirondelles, sur les murs et le sol, peuvent être contrés avec la mise en place de planches anti-fientes. Leur installation peut être effectuée en même temps que les nids.

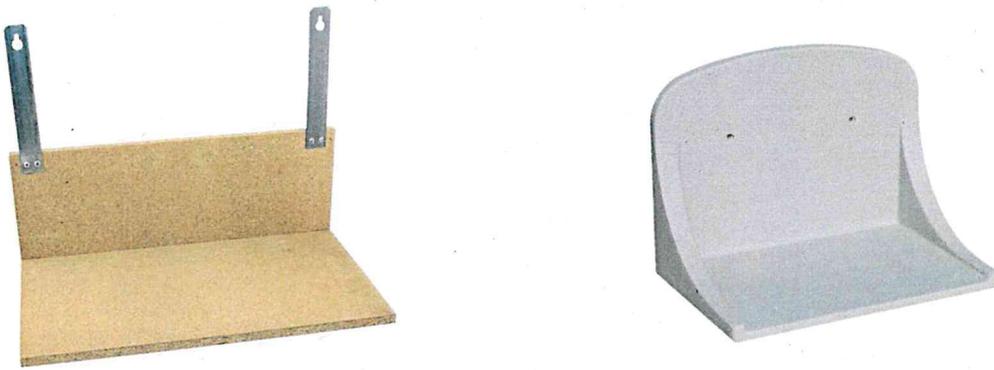


Figure n°11 : Planches anti-salissures ©Boutique LPO

Les nids artificiels devront être installés en priorité au plus proche du lieu où sont situés les nids actuels, mais il faudra aussi favoriser l'installation des autres individus non nicheurs cette année. Nous recommandons donc la mise en place de 24 nichoirs simples ou 12 nichoirs doubles.

**Le suivi de l'impact sur la colonie pendant trois années suite à la destruction des nids naturels.**

Il est important de constater le bon fonctionnement de l'aménagement proposé en compensation. Cela permet d'adapter la méthode de compensation au regard de l'occupation N+1, +2 et +3 et de quantifier l'impact réel des travaux.

Ce suivi sera fait au début et à la fin de l'été, après le retour et avant le départ des hirondelles. Il sera effectué par un groupe de bénévoles de la LPO qui suit ce site depuis plusieurs années et qui est à l'origine de l'observation des nids d'hirondelles sur la façade du château. Pour ces raisons, ce groupe de bénévoles est le plus apte à suivre l'évolution des populations d'hirondelles des fenêtres dont il est question dans ce rapport.

CV

